



Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13

Centre du commerce international

Sous-programme 6 du programme 10

Commerce et développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	15
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	20
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	23

* A/78/50.

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

En 2024, le Centre du commerce international continuera de favoriser des échanges commerciaux transformateurs et durables qui contribueront à remettre les objectifs de développement durable sur les rails et à bâtir des économies inclusives et prospères.

Pour la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2022-2025, la vision stratégique du Centre reste fermement ancrée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les interventions que mènera le Centre pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable seront davantage intégrées et intensifiées grâce à la mise en œuvre de sous-stratégies visant plus spécifiquement à favoriser le commerce numérique, le commerce durable sur le plan environnemental et le commerce pour les femmes et les jeunes. Une attention accrue sera accordée aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Au moins 80 % de l'assistance apportée par le Centre au niveau national sera destinée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux petites économies vulnérables, aux pays en situation de conflit armé, aux pays où un conflit risque d'éclater ou de reprendre et à l'Afrique subsaharienne.

Pour gagner en efficacité et ainsi honorer son engagement d'optimiser l'utilisation des ressources, le Centre continuera d'améliorer ses pratiques de gestion des données, de gestion des risques, de suivi et d'évaluation. Il continuera de nouer des partenariats ciblés et participera davantage aux activités du système des Nations Unies.

Le Centre remercie les États Membres, ses partenaires et ses bénéficiaires de continuer de lui témoigner leur confiance et de lui apporter leur appui. Il continuera de coopérer avec eux pour faire face aux enjeux commerciaux et bâtir ensemble des économies résilientes et durables.

La Directrice exécutive du Centre du commerce international
(Signé) Pamela **Coke-Hamilton**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 13.1 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités arrêtées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 19 mars 1964 et par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 [résolution [2297 \(XXII\)](#)]. Depuis le 1^{er} janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution [1819/LV](#) du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.
- 13.2 Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont expressément souligné que le commerce était un moteur essentiel de la croissance économique durable pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté, notamment dans le cadre de la cible 8.a associée aux objectifs de développement durable, qui consiste à accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, et des cibles 17.10 et 17.11, qui consistent à promouvoir un système commercial ouvert, réglementé, transparent et équitable et à accroître nettement les exportations des pays en développement.
- 13.3 Dans un climat de tensions commerciales et compte tenu des graves répercussions qu'a eues la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur le commerce et le développement, l'Assemblée générale a, dans ses résolutions [77/151](#) et [77/160](#), réaffirmé les objectifs susmentionnés vis-à-vis des bénéficiaires cibles du Centre, à savoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui comptent pour plus de 90 % des entreprises et plus de deux tiers des emplois dans le monde et constituent le socle économique de toute société.

Programme de travail

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Objectif

- 13.4 L'objectif auquel le Centre du commerce international contribue est de favoriser une croissance et un développement durables et inclusifs en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en augmentant les capacités commerciales de ces entreprises et en créant un environnement économique favorable et des écosystèmes institutionnels renforcés pour ces entreprises.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 13.5 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Centre fournira des services de conseil, de formation et de sensibilisation aux entreprises, aux institutions d'appui aux entreprises et aux organismes publics dans des domaines essentiels pour la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. En particulier, le Centre :

- a) renforcera les capacités des entreprises dans les domaines des études de marché, de la création de valeur ajoutée, de la qualité, du commerce électronique, du marketing, de l'accès au financement et à l'investissement, de la résilience climatique et de l'atténuation des risques environnementaux et réfléchira aux moyens de renforcer la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le cadre du relèvement après la pandémie ;
- b) aidera les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à mieux connaître les marchés et à mieux y accéder, notamment par des initiatives telles que Switch ON (une initiative de commerce électronique) et #FastTrackTech, qui permettent aux entreprises d'accéder électroniquement aux marchés extérieurs, ainsi que le modèle des Alliances pour l'action, qui met en relation des entreprises, développe des partenariats public-privé dans certaines chaînes de valeur et aide les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à renforcer les filières commerciales existantes et à en ouvrir de nouvelles ;
- c) facilitera les transactions commerciales et les investissements pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur le développement des chaînes de valeur locales, régionales, Sud-Sud et mondiales au profit des entreprises appartenant à des femmes, de jeunes entrepreneurs, des réfugiés, des déplacés et des communautés d'artisans et d'agriculteurs, notamment par le biais des initiatives SheTrades, Ye! (un réseau de jeunes entrepreneurs) et Responsible Sustainable Ethical Trade ;
- d) œuvrera à renforcer la gouvernance, les résultats, les capacités de mobilisation, la qualité et la portée des services et l'interconnexion des institutions et écosystèmes nationaux, infranationaux et régionaux d'appui aux entreprises, en particulier les organismes de promotion du commerce et de l'investissement, les chambres de commerce, les associations sectorielles, les groupes d'entrepreneurs et de jeunes entrepreneurs, les coopératives, les pépinières d'entreprises et les prestataires de formations techniques et professionnelles, notamment grâce à des services de conseil, des évaluations et des ateliers adaptés ;
- e) aidera les responsables de l'élaboration des politiques à conduire des dialogues public-privé et des démarches de recherche de consensus et de prise de décision qui favorisent la croissance et l'internationalisation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment en promouvant les avantages d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, prévisible, inclusif, non discriminatoire, équitable et placé sous l'égide de l'OMC ;
- f) renforcera la diffusion d'informations commerciales accessibles partout dans le monde pour combler les lacunes constatées, notamment au moyen d'outils d'analyse tels que la plateforme intitulée « Sustainability Map », qui regroupe des informations sur les normes privées de durabilité et les exigences de conformité.

13.6 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, une plus grande résilience face aux chocs extérieurs, une compétitivité accrue, des pratiques commerciales durables et une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et internationales qui génèrent des transactions commerciales, des investissements, des emplois durables et des revenus plus élevés, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité ;
- b) Une plus grande utilité des services fournis aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises par les institutions d'appui aux entreprises, notamment une amélioration de la gestion et du fonctionnement opérationnel des prestataires de services ;
- c) Des responsables gouvernementaux mieux informés, et des politiques, stratégies et cadres réglementaires relatifs au commerce (nouveaux ou améliorés) inclusifs et propices à la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au commerce international ;
- d) Une sensibilisation accrue des responsables de l'élaboration des politiques, des organisations d'appui aux entreprises et des entreprises elles-mêmes concernant les débouchés qui s'offrent

aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et les problèmes qu'elles peuvent rencontrer, les conditions d'accès aux marchés et les pratiques commerciales durables.

- 13.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les ressources extrabudgétaires restent stables ;
 - b) Les pays dans lesquels le Centre déploie des programmes maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre d'interventions de développement ;
 - c) Les conditions du commerce international et des investissements ne se détériorent pas de manière significative par rapport à 2023.
- 13.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Centre poursuivra et renforcera ses partenariats avec le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les organisations chargées du commerce et du développement afin d'avancer dans la réalisation du Programme 2030. Il continuera de nouer des partenariats qui contribueront au bon fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine, à la mise en œuvre d'initiatives évolutives, en particulier pour les pays les moins avancés, et à l'application des discussions ministérielles de l'OMC et des conclusions adoptées à ces occasions, notamment sur le commerce électronique, la facilitation des investissements, les femmes et le commerce ainsi que les microentreprises et petites et moyennes entreprises et le commerce. Il continuera de travailler avec le secteur privé pour favoriser l'accès aux marchés et développer des programmes de formation relatifs à la gestion de la chaîne d'approvisionnement destinés aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, et en particulier à celles qui appartiennent à des femmes.
- 13.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Centre continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre, et des équipes régionales et équipes de pays des Nations Unies. Il coopérera avec la CNUCED et l'OMC ainsi qu'avec d'autres entités et initiatives telles que le Pacte mondial des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- 13.10 Le Centre prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'attachera à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en s'attaquant aux obstacles que rencontrent les femmes, du fait de leur genre, dans le secteur du commerce, notamment en soutenant un réseau d'associations professionnelles de femmes qui œuvrera en faveur d'une prise en compte systématique des questions de genre dans les politiques. Il fera en sorte que les écosystèmes soient plus favorables à l'entrepreneuriat féminin, en collaborant avec des institutions locales ayant le statut de « SheTrades hubs ». Il améliorera son outil « SheTrades Outlook » en y ajoutant un vaste répertoire d'informations propres à chaque pays sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques et pratiques commerciales.
- 13.11 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Centre tiendra compte de la question de l'inclusion du handicap dans la planification de ses opérations et dans le suivi de ses projets.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 13.12 La poursuite de la pandémie en 2022 n'a pas eu d'incidence notable sur l'exécution des mandats. Toutefois, pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, le Centre s'est fondé sur ses objectifs d'ensemble et a lancé une nouvelle initiative de programme : un projet visant à favoriser

les investissements relatifs aux vaccins et les écosystèmes commerciaux en Afrique. Cette initiative devrait permettre de renforcer les chaînes de valeur africaines des vaccins et des fournitures connexes. Un projet pilote mené au Nigéria a réuni les acteurs de l'industrie du vaccin, des acteurs publics et privés régionaux et internationaux et des mécanismes de coordination, notamment les Partenariats pour la production de vaccins en Afrique, et abouti à un accord concernant un plan d'action stratégique pour la création d'une base industrielle diversifiée qui contribuerait au relèvement économique du pays au lendemain de la pandémie.

- 13.13 Le Centre continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Dans un environnement économique incertain et qui évolue rapidement, la demande d'informations commerciales facilement accessibles et actualisées ne cesse de croître. En 2021, le Centre a lancé, sur la plateforme « Market Access Map », un tableau de bord des mesures commerciales prises dans le contexte de la COVID-19. Compte tenu des enseignements tirés de cette expérience, le Centre a lancé en 2022 un autre tableau de bord qui présente en temps réel des données sur les mesures commerciales temporaires prises en lien avec les conflits armés, et il procédera de la même manière pour les situations nouvelles et émergentes, notamment les crises qui pourraient survenir.

Activités d'évaluation

- 13.14 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :
- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2022 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2021) ;
 - b) évaluation du projet « Colombia PUEDE », qui promeut la paix et l'unité par l'intermédiaire du développement productif et de la commercialisation ;
 - c) évaluation de l'action menée par le Centre dans le domaine d'impact « durabilité et résilience des chaînes de valeur » au moyen de l'évaluation finale du programme « Netherlands trust fund IV », qui porte sur la compétitivité à l'exportation de certains secteurs ;
 - d) évaluation de l'action menée par le Centre dans le domaine d'impact « durabilité et résilience des chaînes de valeur » au moyen de l'évaluation à mi-parcours du programme relatif au textile et à l'habillement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENATEX).
- 13.15 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Ainsi, le rapport annuel de synthèse des évaluations de 2022 a montré que le Centre avait fait preuve d'expertise et d'agilité, deux des atouts mis en avant dans le plan stratégique. Ces atouts serviront de base à la proposition de valeur du Centre. Parmi les initiatives examinées, nombreuses sont celles qui ont fait un usage efficace des synergies et des progrès encourageants en matière d'optimisation des ressources. Si les initiatives du Centre ont effectivement favorisé la participation des femmes au commerce, les préoccupations environnementales ont reçu moins d'attention. En réponse, le Centre propose une stratégie visant à tenir compte de la dimension environnementale du développement durable dans tous ses projets.
- 13.16 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) rapport annuel de synthèse des évaluations (métaévaluation des constatations des évaluations de l'année précédente) ;
 - b) évaluation menée au niveau institutionnel ;
 - c) évaluation touchant à la programmation ;
 - d) évaluation d'un grand projet.

Exécution du programme en 2022

Mobilisation accrue devant permettre d'accélérer l'industrialisation et la création de valeur en mettant davantage l'accent sur quatre secteurs stratégiques en Afrique

- 13.17 L'Afrique ne représente que 2,3 % des exportations mondiales, et seulement 14 % des exportations du continent africain sont destinées à d'autres pays d'Afrique. Sur le continent, le Centre a recensé et étudié 94 chaînes de valeur ayant un fort potentiel en matière de développement durable et de réduction de la dépendance à l'égard des importations et pouvant étayer les stratégies continentales d'intégration et d'industrialisation. Les conclusions de cette étude ont été publiées dans un rapport intitulé *Fabriqué par l'Afrique : Créer de la valeur par l'intégration*, qui a servi de base à un atelier organisé sur cette question lors de la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique en novembre 2022, contribuant ainsi au sous-thème des « chaînes de valeur industrielles régionales » du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique. À l'issue d'un processus de consultation collective, les parties prenantes ont dégagé, parmi les chaînes de valeur recensées, quatre secteurs stratégiques : les véhicules, les produits pharmaceutiques, les vêtements en coton et les aliments pour nourrissons. Chaque secteur relie au moins cinq pays de différentes régions d'Afrique et a un fort potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois pour les femmes et les jeunes.
- 13.18 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.1).

Tableau 13.1
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	<p>À l'issue du Sommet extraordinaire sur l'industrialisation et la diversification économique, les dirigeants de l'Union africaine se sont engagés à prendre 10 mesures clés, dont l'une consistait à accélérer l'industrialisation fondée sur les produits de base au moyen de chaînes de valeur régionales en accordant la priorité aux secteurs de la santé et des produits pharmaceutiques, des véhicules, de l'alimentation et de la nutrition, du coton et de l'enrichissement des minerais.</p> <p>La Commission de l'Union africaine a publié un rapport s'appuyant sur les travaux du Centre et contenant des recommandations sur le renforcement des chaînes de valeur régionales stratégiques sélectionnées.</p>

Résultats escomptés pour 2024

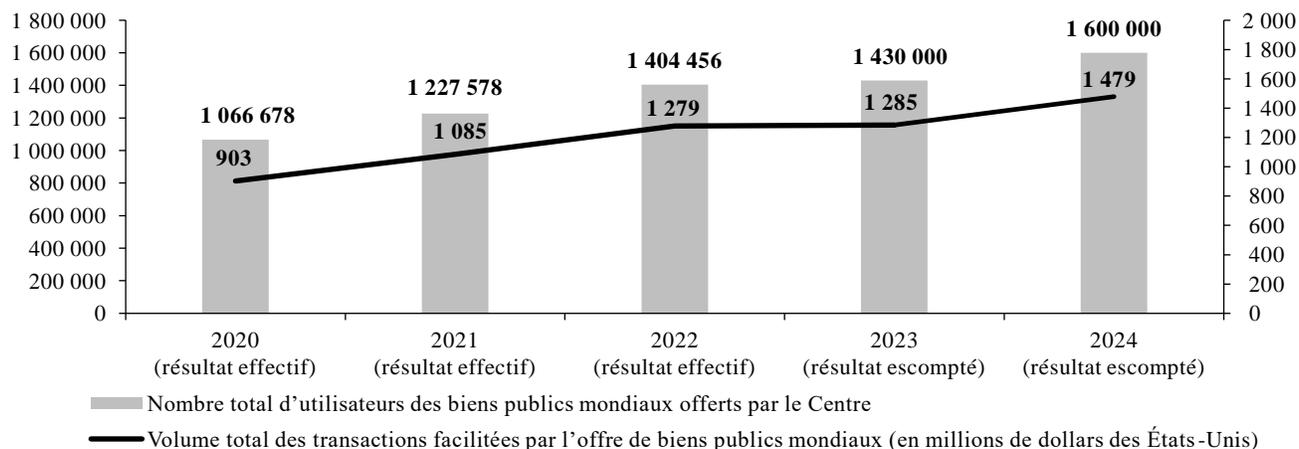
Résultat 1 : la demande d'informations sur le commerce, qui sont un bien public mondial, est en augmentation, ce qui permet d'éclairer la prise de décisions aux fins de la relance du commerce mondial

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 13.19 Le travail effectué par le Centre a aidé 1 404 456 utilisateurs à améliorer leur connaissance du commerce et des marchés et facilité des transactions d'une valeur de 1 279 millions de dollars, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 1 225 000 utilisateurs et 1 093 millions de dollars de transactions.
- 13.20 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.I).

Figure 13.I

Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs des biens publics mondiaux offerts par le Centre du commerce international et volume des transactions facilitées par cette offre (résultat cumulé)



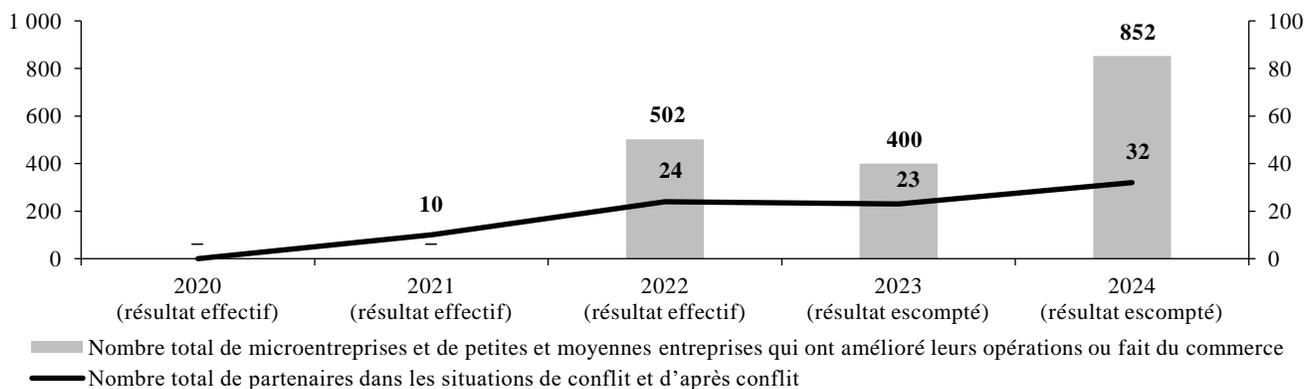
Résultat 2 : des partenariats au service d'un commerce renforcé et de microentreprises et petites et moyennes entreprises plus résilientes dans les pays en situation de conflit ou d'après conflit

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 13.21 Le travail effectué par le Centre a aidé 502 microentreprises et petites et moyennes entreprises qui ont amélioré leurs opérations ou fait du commerce et facilité 24 partenariats dans des zones difficiles d'accès en Iraq, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 150 microentreprises et petites et moyennes entreprises et 18 partenariats.
- 13.22 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.II).

Figure 13.II

Mesure des résultats : nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises qui ont amélioré leurs opérations ou fait du commerce, et nombre de partenariats au service du commerce dans les situations de conflit et d'après conflit (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement des capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de commerce numérique

Projet de plan-programme pour 2024

- 13.23 Les recherches sur la connectivité dans le monde montrent que 96 % des 2,9 milliards de personnes qui n'ont pas accès à Internet vivent dans des pays en développement¹. À partir des données figurant dans le rapport intitulé « Perspectives de la compétitivité des PME 2022 : Services connectés, entreprises compétitives », on a montré dans le cadre du programme que les entreprises étaient plus compétitives lorsqu'elles avaient accès à des services connectés de qualité (technologies de l'information et de la communication, transports, services financiers et services aux entreprises). Le Centre s'est principalement employé à mobiliser directement les microentreprises et les petites et moyennes entreprises pour les encourager à utiliser la plateforme ecomConnect et leur donner les moyens de mettre les outils numériques au service du commerce électronique.

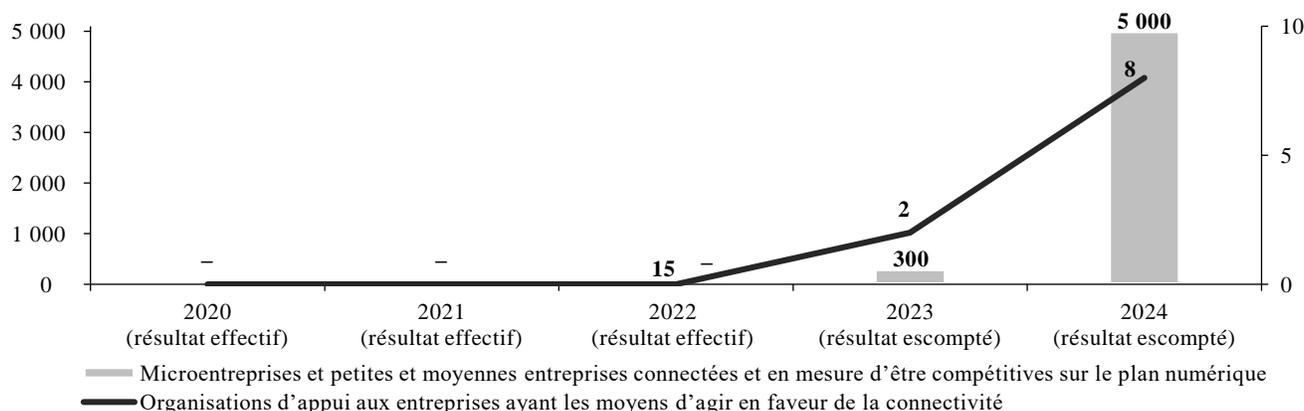
Enseignements tirés et changements prévus

- 13.24 Les enseignements tirés sont les suivants : en complément de l'attention qu'il porte déjà au commerce électronique et à l'entrepreneuriat numérique, le Centre doit coordonner et intensifier ses activités dans les domaines de l'élaboration des politiques, des partenariats et du leadership éclairé. Compte tenu de ces enseignements, le Centre intensifiera ses activités de création de partenariats, de conseil stratégique, de mobilisation et de renforcement des capacités dans les domaines du commerce numérique et de la connectivité, notamment par le recours à la recherche et dans le cadre des instances mondiales dont il est membre. Il donnera aux organisations d'appui aux entreprises les moyens de promouvoir la connectivité dans le commerce numérique, multipliera les contacts avec les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et s'appuiera sur ses partenariats et réseaux pour établir des liens commerciaux.
- 13.25 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.III).

¹ Union internationale des télécommunications, *Measuring Digital Development: Facts and Figures 2021* (Genève, 2021).

Figure 13.III

Mesure des résultats : nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises en mesure d'être compétitives sur le plan numérique et nombre d'organisations d'appui aux entreprises ayant les moyens d'agir en faveur de la connectivité



Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.26 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Centre.

Résolutions de l'Assemblée générale

2297 (XXII)	Centre du commerce international	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
66/288	L'avenir que nous voulons		
67/213	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/235 ; 77/181	Participation des femmes au développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	75/202 ; 77/150	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/203 ; 76/190 ; 77/151	Commerce international et développement
71/279	Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	75/211 ; 77/160	L'entrepreneuriat au service du développement durable
		75/225 ; 77/174	Vers un nouvel ordre économique international
		75/231	Coopération pour le développement industriel
		76/198 ; 77/156	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Titre IV Coopération internationale pour le développement

76/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21	76/218 ; 77/179	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
		76/220 ; 77/184	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
76/203 ; 77/245	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	76/221 ; 77/185	Coopération Sud-Sud
		76/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
76/204 ; 77/164	Réduction des risques de catastrophe	76/258	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés
76/205	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures	77/177	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
76/207	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable	77/178	Promotion du tourisme durable et résilient, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable		
76/217 ; 77/246	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral		

Résolutions du Conseil économique et social

1819 (LV)	Programmes des Nations Unies pour la promotion des exportations	2022/18	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
-----------	---	---------	--

Déclarations ministérielles et décisions de l'Organisation mondiale du commerce

WT/MIN(01)/DEC/1	Déclaration ministérielle de Doha	WT/MIN(15)/DEC	Déclaration ministérielle de Nairobi
WT/MIN(05)/DEC	Programme de travail de Doha : déclaration ministérielle	WT/MIN(17)/DEC	Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes
WT/MIN(11)/W/2	Éléments pour des orientations politiques	WT/MIN(22)/24	Document final de la douzième Conférence ministérielle
WT/MIN(13)/DEC	Déclaration ministérielle de Bali		

Produits

13.27 On trouvera dans le tableau 13.2 les produits retenus pour le Centre.

Tableau 13.2

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	3	3	3	3
2. Rapport annuel au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre sur les activités du Centre	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
Réunions ou séances :				
3. Groupe consultatif commun du Centre du commerce international, et réunions officielles du Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	4	4	4	4
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Comité des questions budgétaires, financières et administratives de l'OMC	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	130	151	135	140
8. Projets d'assistance technique liée au commerce	130	151	135	140
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	3 500	3 663	5 000	5 000
9. Activités de formation sur l'information, les politiques et les stratégies commerciales	700	1 080	1 200	1 200
10. Activités de formation sur les institutions et écosystèmes d'appui aux entreprises	350	815	800	800
11. Activités de formation sur les chaînes de valeur et la durabilité	2 450	1 768	3 000	3 000
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	30	31	30	30
12. Publication phare <i>Perspectives de la compétitivité des PME</i> (SME Competitiveness Outlook)	1	1	1	1
13. Livres sur des sujets liés au commerce	4	4	4	4
14. Documents sur des sujets liés au commerce, notamment le commerce inclusif et durable, l'information commerciale, la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes	25	26	25	25

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils aux responsables de l'élaboration des politiques, aux institutions d'appui au commerce et aux entreprises, l'objectif étant de relever le défi de la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition, de faciliter le dialogue public-privé sur l'amélioration de l'environnement économique et de faire en sorte que le commerce soit au service d'un développement inclusif et durable ; services de conseil aux groupes défavorisés parmi les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment les entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes, sur le renforcement de leur capacité productive et l'accès aux marchés ; services de conseil aux responsables de l'élaboration des politiques et aux institutions d'appui aux entreprises sur la manière de tenir compte des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des groupes défavorisés dans leur offre de services, et action en ce sens ; action en faveur de la prise en compte systématique de ces entreprises et des groupes défavorisés dans les processus politiques et stratégiques.

Bases de données et supports numériques : bases de données et autres outils en ligne dont l'objectif est de rendre le commerce mondial plus transparent et de faciliter l'accès aux marchés et la prise de décisions commerciales et politiques. Les bases de données portent sur les flux commerciaux, les droits de douane et les mesures non tarifaires, le potentiel d'exportation, les possibilités de remporter des marchés, les règles d'origine, les normes privées et les connaissances relatives au commerce durable et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Citons notamment la base de données de l'initiative SheTrades, intitulée « SheTrades Outlook », qui compte parmi ses membres plus de 48 000 entrepreneures, l'Académie du commerce pour les PME, la communauté et la plateforme Ye! (plus de 40 000 jeunes entrepreneurs), la plateforme Benchmarking for Trade, l'Observatoire africain du commerce, la plateforme Quality for Trade, ecomConnect et un ensemble d'outils d'information commerciale (Market Access Map, Trade Map, Standards Map, Investment Map, Global Trade Helpdesk, Export Potential Map, Procurement Map, Trade Strategy Map, Sustainability Map et ePing).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, notamment le Forum mondial pour le développement des exportations, le Forum du commerce pour le développement durable et la conférence mondiale du réseau des organisations de promotion du commerce ainsi que la cérémonie de remise des prix qui l'accompagne ; magazine FORUM du commerce international ; Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; bulletins d'information sur des sujets liés au commerce destinés à plus de 16 000 personnes ; documents d'information et de sensibilisation, notamment sur la stratégie d'exportation, les réseaux de soutien au commerce et leurs capacités, les possibilités de développement de l'esprit d'entreprise, des compétences et des exportations, les tendances du commerce mondial, le système commercial multilatéral, l'intégration régionale, les réglementations et normes techniques applicables à l'exportation, et le commerce au service des objectifs de développement durable.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Centre et comptes du Centre sur les médias sociaux, qui permettent de communiquer avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises durables, les entrepreneures et les jeunes.

Services de bibliothèque : services à la demande liés à l'information commerciale et destinés aux clients du Centre.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

13.28 On trouvera dans le tableau 13.3 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024.

Tableau 13.3

Vue d'ensemble (dotation de l'ONU au Centre) : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives) ^a	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Subventions et contributions ^b	19 073,4	20 457,6	–	–	–	–	–	20 457,6
Total	19 073,4	20 457,6	–	–	–	–	–	20 457,6

^a Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2023.

^b Correspond à la part à la charge de l'ONU, versée sous forme de dotation.

13.29 À la section I de sa résolution [59/276](#), l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international énoncées dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote [A/59/405](#). Ces dispositions prévoient que le budget ordinaire du Centre est exprimé en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. La part à la charge de l'ONU prend la forme d'une dotation.

13.30 La dotation proposée pour 2024 s'élève à 20 457 600 dollars avant actualisation des coûts et est inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire complet du Centre s'élève à 37 936 500 francs suisses (avant actualisation des coûts), compte non tenu des recettes accessoires qu'il est prévu de recevoir (200 000 francs suisses). La contribution de l'ONU représente toujours 50 % du budget ordinaire complet du Centre, soit 18 968 300 francs suisses. Après application d'un taux de change de 0,9272 franc suisse pour 1,00 dollar, l'équivalent en dollars des États-Unis est de 20 457 600 dollars. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

13.31 Dans sa résolution [77/267](#), l'Assemblée générale a décidé de mettre fin à la période d'expérimentation du cycle budgétaire annuel et prié le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies selon un cycle annuel. L'OMC conserve toutefois un cycle budgétaire biennal. Comme les années précédentes, le projet de budget pour 2024 est présenté selon des modalités transitoires auxquelles le secrétariat de l'OMC a donné son aval². Le fait que l'ONU et l'OMC aient des cycles budgétaires différents a des incidences sur les dispositions administratives régissant le budget du Centre. Le Secrétariat de l'ONU et le secrétariat de l'OMC procéderont à un examen conjoint de ces dispositions, qui seront mises à jour et présentées à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC pour examen en 2024.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

² Le Conseil général de l'OMC examinera le projet de budget du Centre pour l'exercice biennal 2024-2025 selon le format retenu par l'OMC en décembre 2023. Le montant proposé sera le double du montant figurant dans le présent projet de budget pour 2024, c'est-à-dire que le même montant sera proposé pour 2024 et pour 2025.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

13.32 On trouvera dans les tableaux 13.4 et 13.5 et dans la figure 13.IV des informations sur les ressources dont le Centre a besoin pour 2024, réparties entre le budget ordinaire complet exprimé en francs suisses et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir, également exprimées en francs suisses. Dans un souci de clarté et de transparence, des informations sur les postes sont présentées dans les tableaux 13.6 et 13.7 et dans l'annexe I ; ces postes seront financés au moyen des dotations versées par l'ONU et l'OMC et ne font pas partie du tableau d'effectifs approuvé ou proposé au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 13.4

Évolution des ressources financières, par source de financement : budget ordinaire complet et ressources extrabudgétaires du Centre du commerce international

(En milliers de francs suisses)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives) ^a	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail									
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	36 360,9	37 936,5	–	–	–	–	–	–	37 936,5
Total partiel (1)	36 360,9	37 936,5	–	–	–	–	–	–	37 936,5

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (prévisions)	Variation	Pourcentage	2024 (estimations)
Programme de travail					
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	109 809,9	97 356,0	–	–	97 356,0
Total partiel (2)	109 809,9	97 356,0	–	–	97 356,0
Total	146 170,8	135 292,5	–	–	135 292,5

^a Montant global des dépenses (déduction faite des recettes accessoires) engagées en francs suisses, la part de l'ONU s'élevant à 18 180 500 francs suisses, soit 19 073 400 dollars.

Tableau 13.5

Évolution des ressources financières et des postes : budget ordinaire complet du Centre du commerce international

(En milliers de francs suisses/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	28 505,3	29 780,0	–	–	–	–	–	–	29 780,0
Autres objets de dépense	7 855,6	8 156,5	–	–	–	–	–	–	8 156,5
Total	36 360,9	37 936,5	–	–	–	–	–	–	37 936,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		91	–	–	–	–	–	–	91
Agents des services généraux et des catégories apparentées		69	–	–	–	–	–	–	69
Total		160	–	–	–	–	–	–	160

Tableau 13.6

Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024 : budget ordinaire complet du Centre du commerce international

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 29 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)
Changements relatifs aux postes	–	–
Effectif proposé pour 2024	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 29 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)

Tableau 13.7

Postes proposés pour 2024, par source de financement : budget ordinaire complet et ressources extrabudgétaires du Centre du commerce international

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

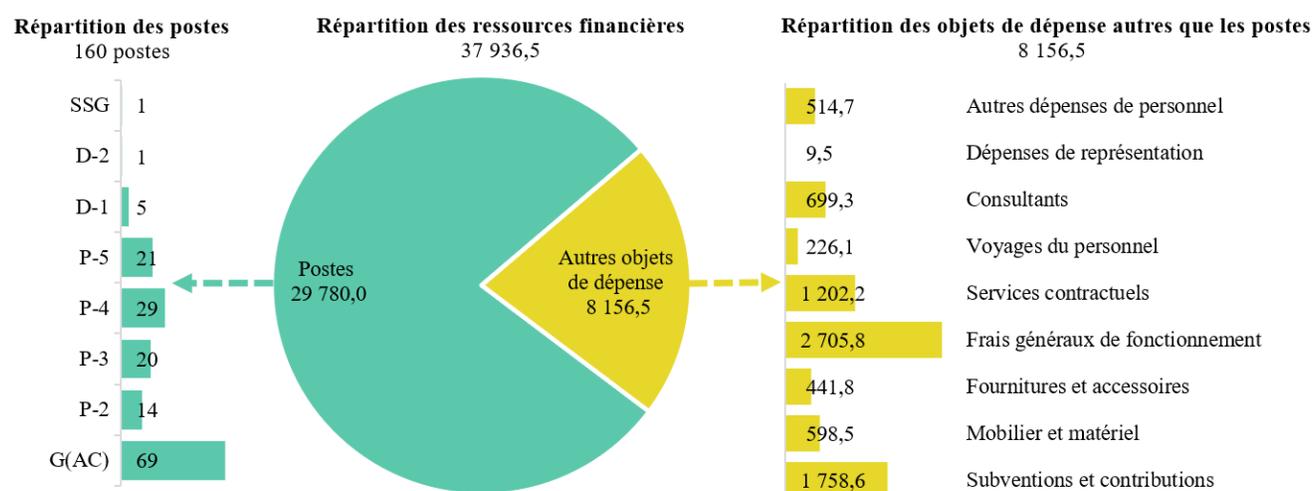
Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	
Programme de travail					
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	160	–	–	–	160
Total partiel (1)	160	–	–	–	160

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2023 (prévisions)	Variation	2024 (estimations)
Programme de travail			
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	20	–	20
Total partiel (2)	20	–	20
Total	180	–	180

Figure 13.IV
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts) : budget ordinaire complet du Centre du commerce international

(En nombre de postes/milliers de francs suisses)



Ressources extrabudgétaires

- 13.33 Comme le montre le tableau 13.4 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 97 356 000 francs suisses.
- 13.34 Les ressources extrabudgétaires s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à exécuter, à la demande des États Membres, des projets de coopération technique, qui complètent et mettent à profit les compétences de base et l'offre globale du Centre financées au moyen du budget ordinaire. Ces initiatives visent à accélérer le commerce numérique, le commerce durable sur le plan environnemental et le commerce pour les femmes et les jeunes et à renforcer l'autonomisation économique des femmes, des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes en situation de pauvreté, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés. Le Centre continue de négocier avec les donateurs le financement de projets intégrés de grande ampleur.
- 13.35 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Centre, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs, et leur utilisation est régie par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Informations diverses

- 13.36 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l’Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Centre continuera d’incorporer des méthodes de gestion de l’environnement dans ses activités. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est une priorité pour le Centre depuis de nombreuses années, et les initiatives récentes visent notamment à sensibiliser davantage le personnel à la question de l’utilisation du plastique et à conseiller des solutions plus durables. De plus, le Centre a automatisé son système d’éclairage afin de réduire davantage son empreinte carbone.
- 13.37 On trouvera dans le tableau 13.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d’achat des billets d’avion. Le Centre a continué de diffuser un bulletin mensuel informant son personnel des résultats obtenus en ce qui concerne le respect des délais et des motifs de non-respect dans chaque division. De plus, les directeurs et directrices de division et les chefs de section reçoivent chaque semaine des informations détaillées sur le respect des délais par chaque fonctionnaire. En outre, le progiciel de gestion intégré a été utilisé pour consigner les motifs de non-respect, notamment les facteurs qui échappent au contrôle du Centre.

Tableau 13.8
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2020 <i>(taux effectif)</i>	2021 <i>(taux effectif)</i>	2022 <i>(taux effectif)</i>	2023 <i>(taux prévu)</i>	2024 <i>(taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d’avion au moins deux semaines avant le départ	39	69	67	100	100

Annexe I

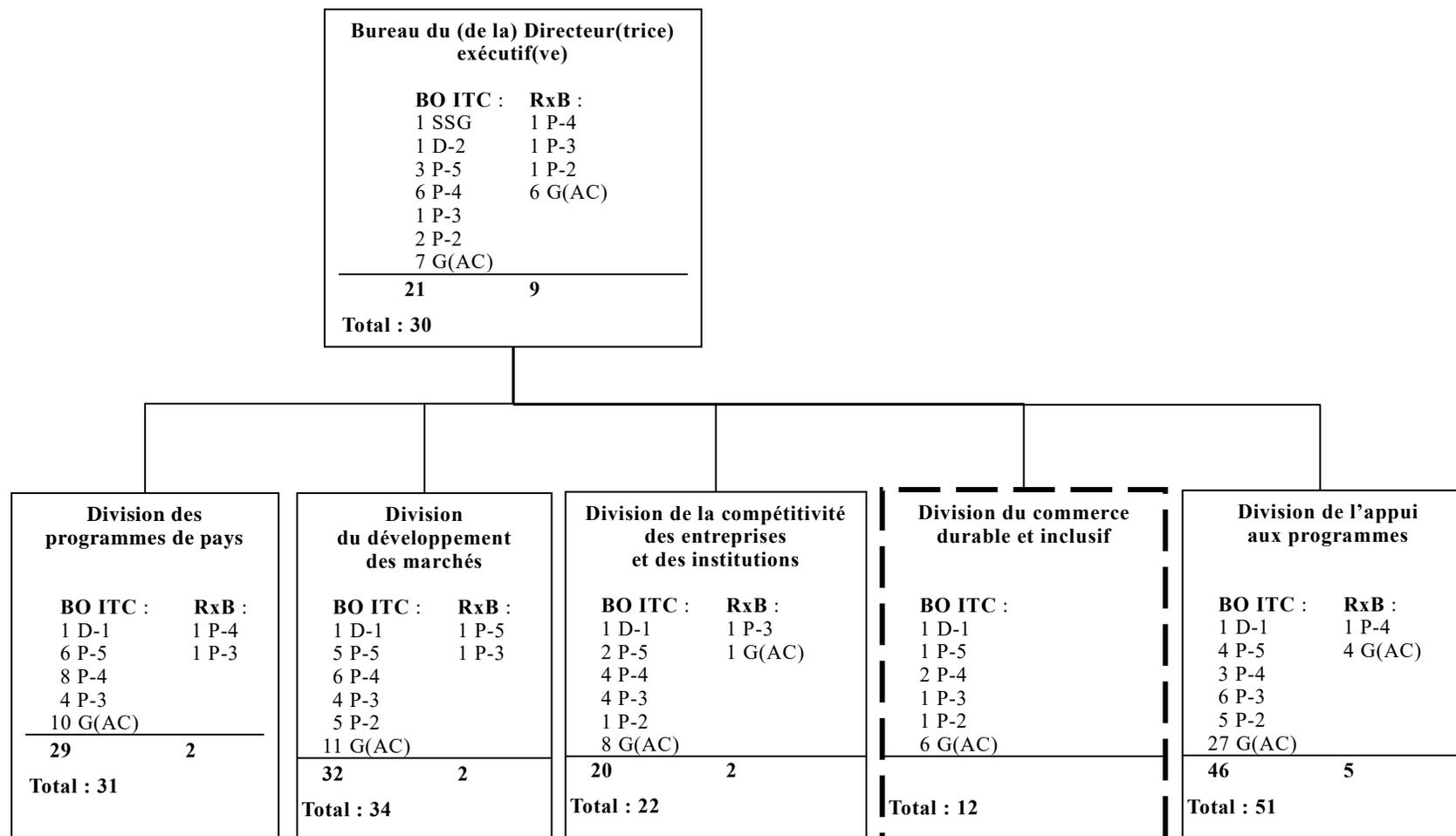
Organigramme et répartition des postes pour 2024

On trouvera ci-après deux organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2023 [voir [A/77/6 \(Sect. 13\)](#)] et le second la structure pour 2024. Le nombre total de postes demandés pour 2024 reste inchangé par rapport à 2023 : 160 postes financés au moyen du budget ordinaire complet du Centre (Organisation mondiale du commerce et Organisation des Nations Unies) et 20 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Justification des changements prévus

Le Centre a ajusté sa structure et les modalités d'exécution de ses activités pour faciliter la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2022-2025. La Division du commerce durable et inclusif, nouvellement créée, a pour mission de concrétiser la vision stratégique du Centre, à savoir favoriser des moyens de subsistance durables et inclusifs par l'intermédiaire du commerce. Elle contribuera à façonner les directives et les pratiques et renouvellera la réflexion sur la manière de rendre le commerce plus inclusif et de permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises de bénéficier d'un commerce durable. Elle renforcera les initiatives qui ont fait leurs preuves, notamment l'initiative SheTrades, et élaborera de nouvelles stratégies pour faire en sorte que les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables bénéficient de la croissance et du commerce. Dans la nouvelle structure, la Division de la compétitivité des entreprises et des institutions s'emploie à relier les microentreprises et les petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur internationales, à renforcer les organisations d'appui aux entreprises et les écosystèmes connexes, à faire en sorte que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises se conforment davantage aux normes de qualité et à promouvoir le commerce numérique et l'esprit d'entreprise. Elle s'appuie sur des stratégies innovantes, inclusives et axées sur le marché pour renforcer la compétitivité internationale des microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement.

B. Organigramme et répartition des postes pour 2024



Note : Les postes visés à la catégorie BO ITC sont les postes inscrits au budget ordinaire global du Centre, qui ne font pas partie du tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire de l'Organisation. Les postes visés à la catégorie RxB sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires, par l'intermédiaire du compte spécial pour l'appui au programme. Le nombre total de postes demandés reste inchangé par rapport à 2023 : 160 postes financés au moyen du budget ordinaire complet du Centre et 20 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Abréviations : BO ITC = budget ordinaire complet du Centre du commerce international ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7](#)

Le Comité consultatif note avec préoccupation le fait que le poste D-1 de Directeur(trice) du bureau de liaison du Centre, à Addis-Abeba, est vacant depuis sa création en janvier 2016. Rappelant que la justification initiale de la création du poste D-1 reposait sur la nécessité de fournir un soutien direct aux institutions et organisations africaines sur les questions commerciales, le Comité ne voit pas le bien-fondé de la proposition de transférer le poste à Genève et recommande de ne pas l'approuver. Afin de remplir les objectifs visés par le poste, le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Centre d'envisager d'autres lieux d'implantation en Afrique, notamment le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, situé à Accra, où le Centre a ouvert un centre. Le Comité compte une fois de plus que des informations actualisées sur l'état d'avancement des procédures de recrutement menées pour le poste D-1 de Directeur(trice) du bureau de liaison du Centre seront fournies à l'Assemblée lors de l'examen du présent rapport et dans le cadre du prochain projet de budget (voir également [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. IV.86). (par. IV.101)

La justification initiale de la création de ce poste reposait sur la nécessité d'établir le bureau de liaison du Centre à Addis-Abeba. En 2016, sous l'égide de la précédente Directrice exécutive, il avait été demandé que le poste D-1 soit transféré depuis le siège du Centre (à Genève) à cette fin. Le poste n'a pas été pourvu en raison de la complexité des négociations et de retards pris dans la conclusion de l'accord avec le pays hôte, l'Éthiopie. Le Centre n'a donc jamais pu lancer de procédure de recrutement pour le poste à Addis-Abeba.

En décembre 2021, le Centre a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2022-2025, à l'issue de consultations approfondies avec les États Membres et dans le respect du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le poste D-1 a été réévalué à la lumière de cette nouvelle stratégie et un nouvel avis de vacance de poste a été publié pour un poste de directeur(trice) de la Division du commerce durable et inclusif, basé à Genève. La procédure de recrutement s'est achevée en novembre 2022. La Directrice de la Division du commerce durable et inclusif (D-1) est responsable du portefeuille d'initiatives qui ont un impact direct sur l'inclusion et la durabilité environnementale, les questions de genre, les jeunes et les groupes vulnérables et qui visent à renforcer le rôle que peuvent jouer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment par leurs activités commerciales, face à l'évolution rapide des problèmes sociaux et environnementaux.

Le Centre est un organisme non-résident qui n'a pas de bureaux permanents dans les pays où il mène ses programmes. Certaines initiatives de grande envergure justifient la mise en place de bureaux de projet dont l'existence est limitée à la durée du projet. Le Centre ne dispose pas de centre à Accra, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Au contraire, il tire parti de la présence physique d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'équipe de pays des Nations Unies pour une meilleure intégration et une plus grande efficacité.